ÉNONCÉ DE L'APPÉTENCE AU RISQUE

Dernière mise à jour : 30 Septembre 2019

Vision & Mission	**Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Mobiliser les énergies à l'échelle mondiale et nationale pour offrir à tous une éducation et un apprentissage équitables et de qualité grâce à un partenariat inclusif, à la promotion de systèmes éducatifs efficients et efficaces et à l'accroissement du financement de l'éducation.**			
Buts	**1 Résultats d'apprentissage améliorés et plus équitables**	**2 Renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion**	**3 Des systèmes éducatifs efficaces et efficients**	**Liens avec la taxonomie des risques**
Énoncés de l'appétence au risque	• Le GPE reconnaît la nécessité de prendre des risques étant donné que sa mission consiste à mobiliser les énergies à l'échelle mondiale et nationale pour offrir à tous une éducation et un apprentissage équitables et de qualité. Le GPE s'est particulièrement engagé à concentrer ses ressources sur les enfants et les jeunes les plus marginalisés, notamment ceux qui vivent dans un pays fragile et/ou touché par un conflit. **Le GPE estime qu'une prise de risque considérable est justifiée pour atteindre ses buts dans les pays fragiles et/ou touchés par un conflit, où il existe des possibilités de renforcer les systèmes.** Il est prêt à accepter les éventuelles conséquences négatives de son action dans ces environnements. • Le GPE est conscient que son modèle opérationnel et sa gouvernance reposant sur le principe du partenariat comportent des risques. En particulier, il reconnaît la nécessité d'assurer l'efficacité et l'efficience des opérations du GPE, en mettant l'accent sur la responsabilité mutuelle et l'appropriation par le gouvernement. **Le GPE a donc un faible appétit au risque pour des comportements incompatibles avec les rôles et responsabilités convenus.** • Le GPE a choisi d'opérer dans les pays les plus pauvres, y compris les pays touchés par un conflit, ce qui rend son travail risqué par nature. De ce fait, le GPE souligne la nécessité de mettre en place des			Risque lié à la gouvernance Risque lié à la responsabilité mutuelle Risque pour la réputation

	mesures qui préservent son intégrité, afin qu'il puisse obtenir les résultats voulus. Le GPE considère qu'un aspect important de sa marque de fabrique consiste à agir de façon intègre, professionnelle et transparente. **Par conséquent, il a une appétence au risque nulle en ce qui concerne la réalisation ou le soutien d'activités dont le niveau d'intégrité ne serait pas optimal.** • Le GPE reconnaît par ailleurs que des conflits d'intérêts non examinés et non résolus peuvent diminuer son efficacité et nuire à sa réputation. Sachant que ces conflits sont inhérents à son modèle**, le GPE a une faible appétence au risque en ce qui concerne les conflits d'intérêts non examinés et non résolus.** Par conséquent, il examine et cherche à résoudre de façon proactive tous les problèmes résultant d'un conflit d'intérêts, et il sait que cela lui permet de renforcer l'efficacité du Partenariat et la confiance des partenaires.			
Objectifs	**1** **Renforcer la planification et la mise en oeuvre des politiques dans le secteur de l'éducation**	**2** **Encourager la responsabilité mutuelle grâce à une concertation sur l'action à mener et un travail de suivi inclusifs**	**3** **Assurer un apport efficient et efficace des financements du GPE**	**Liens avec la taxonomie des risques**
Énoncés de l'appétence au risque	• Le GPE a **une faible appétence au risque en ce qui concerne le financement de programmes qui ne permettent pas suffisamment d'atteindre ses objectifs d'équité, d'apprentissage et de renforcement des systèmes**. Il a également **une faible appétence au risque s'agissant du financement de programmes qui peuvent nuire involontairement aux bénéficiaires et/ou aux populations marginalisées**[1]. Le GPE a une **tolérance zéro en cas d'effets néfastes prouvés** et prendra les mesures nécessaires pour remédier à la situation. Il reconnaît la nécessité d'envisager ces appétences au risque et leurs implications sur les rôles et les responsabilités dans tout le Partenariat. Une faible appétence au risque fait que le Partenariat accepte les coûts de transaction que le			Risque lié à la conception des ESPIG Risque de nuire

[1] Ne pas nuire » est un principe que le GPE applique dans son action auprès des pays fragiles et/ou touchés par des conflits en assurant une analyse adéquate du contexte, une prise en compte des aspects liés au conflit et des mesures adaptées d'atténuation des risques dans les programmes.

	processus d'examen de la qualité peut entraîner à la fois pour le Secrétariat et les partenaires nationaux. • Le GPE reconnaît que la réforme de l'éducation n'est pas un processus linéaire, mais plutôt un processus qui nécessite un bilan périodique, un suivi et d'éventuelles corrections de trajectoire. Le Partenariat encourage donc les programmes à mener des examens à mi-parcours et à faire les ajustements nécessaires pour obtenir des résultats, en plus d'avoir des calendriers de programme réalistes. Il reconnaît que certaines extensions de programme ont le potentiel pour mettre en œuvre des réformes et améliorer les résultats du secteur, et reconnaît que des ajustements peuvent parfois être nécessaires aux facteurs exogènes de l'environnement du pays. **Dans le même temps, le GPE a un faible appétit pour le risque extensions de programme résultant de lacunes dans le soutien à la mise en œuvre, la supervision et gestion des subventions.** • Étant donné l'obligation du GPE d'administrer les ressources des bailleurs de fonds avec efficacité, le Partenariat entretient **une tolérance nulle en cas de détournement de fonds prouvé**. Dans de tels cas, le maintien de l'aide sera conditionné par la récupération des fonds et le renforcement des contrôles fiduciaires. Cependant, le Partenariat reconnaît que le fait d'exercer des activités dans les pays les plus pauvres, y compris dans des pays touchés par un conflit, implique de travailler dans des environnements où la probabilité de fraude ou de détournement de fonds est plus élevée qu'ailleurs. Le Partenariat s'engage à assurer l'adaptation contextuelle des dispositifs de supervision fiduciaire et leur bonne mise en œuvre. Il a donc **une faible appétence au risque en ce qui concerne les manquements des agents partenaires à assurer les contrôles et la supervision fiduciaire**, bien qu'il reconnaisse les risques inhérents à son modèle d'acheminement des fonds par des systèmes nationaux lorsque ceux-ci sont suffisamment solides.	Risque lié à l'accès au financement Risque lié à la performance des ESPIG Risque de fraude et de détournement de fonds

Objectifs	**4. Mobilisation de financements plus importants et de meilleure qualité**	**5. Renforcement du partenariat**	**Liens avec la taxonomie des risques**
Énoncés de l'appétence au risque	• Étant donné la nature du défi de l'éducation mondiale, le GPE a choisi de suivre une approche systémique pour le relever. Par conséquent, il donne la priorité aux travaux consacrés aux plans et analyses sectoriels de l'éducation pilotés par les pays, aux revues sectorielles conjointes et à l'augmentation du financement national de l'éducation. Le Partenariat reconnaît que cette		Risque lié au rapport coût-efficacité

	approche est **incompatible avec la possibilité de connaître l'impact de chaque dollar qu'il dépense.** • Le GPE est une organisation qui a une culture de l'apprentissage et qui est prête à s'adapter et à évoluer à la lumière de nouvelles informations et innovations permettant de répondre aux défis mondiaux qu'elle tente de relever. Le Partenariat a **une appétence au risque importante en ce qui concerne l'échec, dont il peut tirer les enseignements, de ses efforts visant à mettre en œuvre ces adaptations et ces innovations, y compris les mécanismes KIX et ASA**. Parallèlement, le Partenariat s'engage à lancer des évaluations et à corriger la trajectoire, si cela est jugé nécessaire pour obtenir des résultats. • Étant donné que l'éducation mondiale est sous-financée, le GPE s'est fixé des objectifs de financement ambitieux pour pouvoir réaliser sa mission. Jusqu'à présent, le Partenariat a dépassé ses objectifs de financement en lien avec les financements nationaux et attiré des financements externes du secteur de l'éducation. Le Partenariat a **une faible appétence au risque de non-réalisation des objectifs de collecte de fonds** et de mobilisation des financements nationaux et s'engage par conséquent à s'assurer suffisamment de ressources pour répondre à cette appétence. • Le GPE est prêt à entreprendre des actions audacieuses pour produire fondamentalement et durablement de meilleurs résultats en matière d'apprentissage et d'équité, au bénéfice de 870 millions d'enfants et de jeunes dans 89 pays et plus. Reconnaissant que ces problèmes nécessitent un effort concerté avec les partenaires, le GPE a **une faible appétence au risque de non-harmonisation et de non-complémentarité de l'architecture de l'aide à l'éducation**. En conséquence, le Partenariat s'engage à investir du temps pour coordonner et harmoniser l'appui à un niveau technique et il s'engage à poursuivre l'harmonisation entre les organisations actives dans le secteur de l'éducation à un niveau politique. **<u>Instruments permettant au Secrétariat de réaliser la vision et la mission du GPE :</u>** • Le GPE reconnaît la nécessité d'avoir son propre secrétariat professionnel, en appui au travail du Partenariat, et de s'assurer qu'il fonctionne de façon aussi efficace et efficiente que possible. **Par conséquent, le GPE a une faible appétence au risque en ce qui concerne les risques liés à la continuité opérationnelle du Secrétariat, car ils pourraient compromettre la conduite des opérations et limiter la capacité du Partenariat à réaliser sa mission. Parallèlement à ce besoin**	Risque lié aux nouveaux projets et nouvelles stratégies Risque lié au financement Risque lié à l'architecture fragmentée de l'aide mondiale Risque pour la continuité des opérations Risque lié aux charges d'exploitation

	d'efficience dans les opérations du Secrétariat, le GPE présente une faible appétence au risque pour des charges d'exploitation qui dépassent les limites fixées par le Conseil.	